



Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Cinquième session
Marrakech (Maroc), 16-18 avril 2019

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions parallèles des groupes de travail pour l'examen approfondi,
l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les thèmes subsidiaires
du Forum régional africain pour le développement durable :**
Intensifier l'action en faveur du climat

Document d'information sur le thème subsidiaire « intensifier l'action en faveur du climat »

Messages clefs

- Les changements climatiques constituent une question transversale qui peut sérieusement entraver la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble. En outre, en tant que « multiplicateurs de menaces », ils exacerbent les vulnérabilités et les inégalités structurelles existantes. Une action mondiale urgente et ambitieuse dans ce domaine, qui aille bien au-delà des engagements actuels au titre de l'Accord de Paris, doit donc être entreprise afin de ne pas compromettre le programme de développement de l'Afrique, tel qu'énoncé dans les plans nationaux de développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
- Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris et, en mars 2019, 48 d'entre eux avaient ratifié cet instrument et soumis leurs contributions nationales à l'action mondiale contre les changements climatiques. Pour honorer leurs engagements au titre des contributions déterminés au niveau national, les États africains auront besoin d'un financement conditionnel et inconditionnel de quelque 3 000 milliards de dollars. En se montrant ambitieux dans leurs contributions déterminées au niveau national, les pays africains tiennent à dire haut et fort que leur continent, bien qu'il ait le moins contribué aux changements climatiques, est prêt à se joindre au reste du monde pour faire face aux effets de ces changements. En retour, l'Afrique appelle les pays développés à honorer leur engagement à fournir au continent un appui financier, technologique et en matière de renforcement des capacités, y compris l'octroi d'un financement annuel de 100 milliards de dollars pour le climat, ainsi que leurs engagements antérieurs à 2020 dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- L'approbation du règlement intérieur de l'Accord de Paris à la vingt-quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en Pologne en décembre 2018, est une évolution positive. Toutefois, l'Afrique demande

* ECA/RFSD/2019/1.

que l'on passe résolument des engagements et des intentions à la mise en œuvre d'actions concrètes contre les changements climatiques en vue d'une transition juste pour l'Afrique, et que, à la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties, les besoins spéciaux et la situation particulière de l'Afrique soient à nouveau pris en compte dans la Convention et l'Accord de Paris, conformément au principe des responsabilités et des capacités respectives communes mais différenciées.

- Le Groupe africain de négociateurs s'est résolument employé à faire en sorte que l'Afrique parle d'une seule voix dans les négociations mondiales sur les changements climatiques. Il est maintenant urgent que les gouvernements africains fournissent au Groupe l'appui politique et financier dont il a besoin pour poursuivre la promotion de la position commune africaine.
- Il est urgent – avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en 2020 et le premier bilan mondial en 2023 – que les pays africains revoient leurs contributions nationales et les alignent sur les priorités nationales de développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Dans le cadre de ce processus, il est essentiel d'assurer la synergie et la cohérence entre les plans d'adaptation nationaux, les politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe et les cadres nationaux pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
- Pour que les pays africains puissent maintenir leurs contributions nationales, des investissements très importants, bien au-delà de ceux qui peuvent être mobilisés à partir de leurs ressources publiques limitées, devront provenir du secteur privé. Les pays doivent revoir leurs actions en matière de contributions déterminées au niveau national, les reformuler et les regrouper dans des portefeuilles d'investissement en vue de créer des mécanismes de mobilisation des ressources financières du secteur privé.
- La nature transversale, transfrontière et multidimensionnelle des changements climatiques offre une occasion incomparable d'adopter des approches intégrées pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. La résilience au climat doit être intégrée dans les plans d'investissement pour les secteurs sensibles au climat. À cet égard, il faudrait nommer au sein de la Commission de l'Union africaine un commissaire aux changements climatiques chargé de coordonner les actions régionales contre les changements climatiques. De même, les gouvernements africains pourraient envisager de nommer un responsable en chef du climat qui serait chargé de mener, en liaison avec le commissaire régional aux changements climatiques, des actions globales visant à relever les défis posés par les changements climatiques dans l'ensemble de l'économie.
- On manque cruellement de données sur les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 13. Il est urgent que les pays et les partenaires de développement coordonnent leurs efforts en vue de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de la communication des données afin d'apporter un appui adapté aux groupes qui risquent d'être laissés pour compte du fait des effets des changements climatiques.
- L'élimination à grande échelle du carbone – considérée comme une forme de géo-ingénierie – figurant parmi les solutions potentielles si les émissions ne commencent pas à diminuer bien avant 2030, il est important que les pays africains soutiennent une approche, une analyse

et une compréhension globales des risques et des possibilités de la géo-ingénierie. Il importe également d'établir un cadre de gouvernance pour la mise au point et le déploiement de ces technologies.

- Pour s'attaquer au problème de l'accès des groupes vulnérables (tels que les femmes, les jeunes et les groupes d'agriculteurs) aux informations sur le climat, il est nécessaire de promouvoir une législation et des politiques appropriées.
- Les gouvernements devraient donner la priorité à la compréhension et à l'utilisation de l'information sur le climat dans les infrastructures à l'épreuve du climat et autres investissements, et prendre des mesures d'urgence pour protéger la vie humaine et les biens avant et après les catastrophes dues au climat.

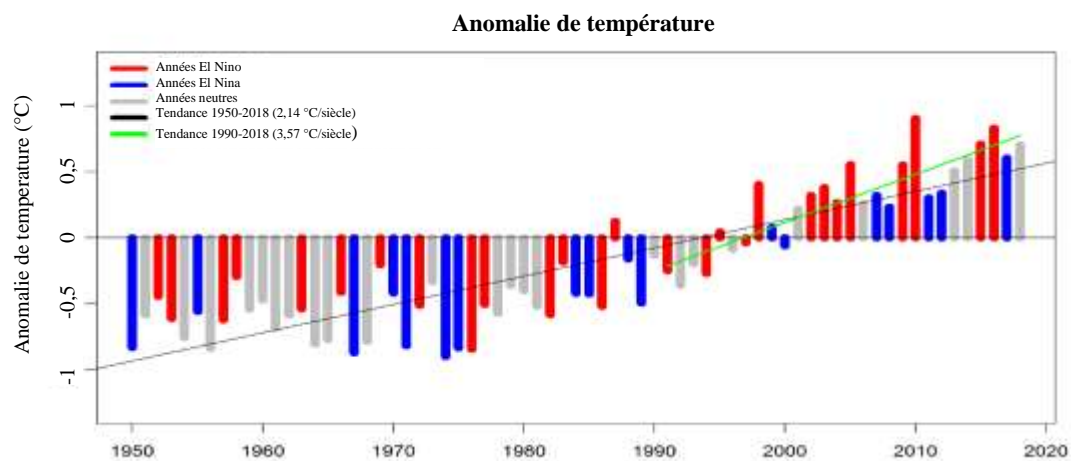
I. Introduction

1. Le présent document d'information a été établi par la Commission économique pour l'Afrique, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Organisation internationale pour les migrations.

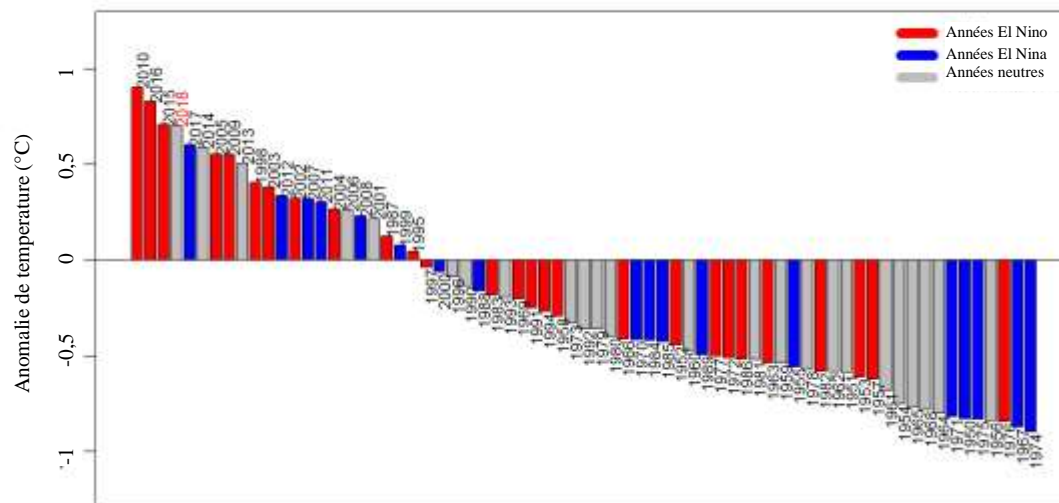
2. Indissociables du développement, les changements climatiques sont la conséquence des modes de production et de consommation mondiaux actuels et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre qui en résulte. La température moyenne de la planète a augmenté de 0,85 degré Celsius entre 1880 et 2012. Cependant, l'Afrique a connu un réchauffement nettement plus important et continu (voir figure I).

Figure I

Anomalies de température moyenne en Afrique, 1950 à 2018



Classement des anomalies de température en Afrique



(b)

3. L'objectif 13 est ainsi libellé : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les effets néfastes des changements climatiques comprennent des saisons irrégulières, des sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses, des inondations et des vagues de chaleur, ainsi que la perte ou le déplacement d'habitats et de zones agro-écologiques. Ces impacts peuvent, à leur tour, entraîner une baisse de la productivité agricole, des glissements de terrain, des dommages aux infrastructures, l'insécurité et les déplacements de population, les conflits armés et la propagation des maladies à transmission vectorielle. Si les phénomènes extrêmes sont naturels, les changements climatiques aggravent leur fréquence et leurs effets, comme en témoignent les pertes humaines et économiques graves qui se sont produites au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe en mars 2019 à la suite des ravages causés par le cyclone tropical *Idai*, qui a touché plus de 2,6 millions de personnes et causé plus de 700 décès.

4. Étant donné que les changements climatiques sont une conséquence de la configuration actuelle de l'économie mondiale, les efforts futurs pour y faire face dépendront des plans et stratégies que les pays adopteront pour promouvoir la croissance économique. À cet égard, il est essentiel de comprendre que les changements climatiques n'ont pas de frontières et peuvent sérieusement entraver la réalisation de tous les autres objectifs du développement durable. Par conséquent, la réalisation des objectifs de développement des pays dépendra d'une action mondiale contre les changements climatiques. En Afrique, les objectifs de développement sont définis dans les plans de développement nationaux, le Programme 2030 de l'ONU et le plan de développement plus vaste de l'Union africaine, à savoir l'Agenda 2063 : *L'Afrique que nous voulons*. L'Agenda 2063 énonce les aspirations de l'Afrique en matière de développement et définit les domaines prioritaires qui devraient être traités pour aider l'Afrique à mettre en place des communautés écologiquement rationnelles et des économies durables et résistantes au climat. Ces domaines prioritaires sont notamment les suivants : gestion durable des ressources naturelles ; préservation de la diversité biologique ; ressources génétiques et écosystèmes ; sécurité de l'approvisionnement en eau ; résilience au climat et planification et prévention des catastrophes naturelles ; énergie renouvelable ; et modes de consommation et de production durables.

5. En l'absence d'une action mondiale urgente et ambitieuse contre les changements climatiques, bien au-delà des engagements pris actuellement dans le cadre de l'Accord de Paris, le programme de développement de l'Afrique risque fort d'échouer.

Situation et tendances

6. Le tableau de bord des objectifs de développement durable en Afrique pour 2018, publié par le *Sustainable Development Goals Centre for Africa* en juin 2018, montre que les pays africains progressent très lentement vers la réalisation de ces objectifs. Toutefois, de nombreux pays africains ont souligné leur ferme volonté de mettre en œuvre des mesures climatiques et on a assisté ces dernières années à une augmentation des investissements dans les technologies des énergies renouvelables sur le continent, ce qui a permis de progresser vers la réalisation de l'objectif 13.

1. Pourtant continent à faibles émissions, l'Afrique subit les effets négatifs les plus significatifs des changements climatiques

7. Les pays africains sont responsables de moins de 6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'Égypte et l'Afrique du Sud représentant à elles seules près de la moitié des émissions africaines. Les émissions moyennes par habitant en Afrique sont actuellement de 0,8 teCO₂/an (tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par personne et par an), la plupart de ces émissions étant générées par l'agriculture, la foresterie et d'autres utilisations des terres. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 5 teCO₂/an et 5 teCO₂/an pour l'Asie, 10 teCO₂/an pour l'Europe et 20 teCO₂/an pour l'Amérique du Nord. En effet, même si les émissions totales de l'Afrique ont été multipliées par 12 entre 1950 et 2008 pour atteindre 311 millions de tonnes de carbone, ce chiffre reste très inférieur aux émissions nationales de certains États, dont la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie et les États-Unis d'Amérique.

8. Pour les pays développés, le défi consiste à maintenir les niveaux élevés actuels du produit intérieur brut (PIB) par habitant tout en s'attaquant aux inégalités, en adoptant des mesures d'atténuation du climat et en réduisant les émissions. Pour l'Afrique, il s'agit d'accroître la productivité économique pour atteindre un PIB par habitant élevé tout en ne laissant personne derrière et sans augmenter les émissions. Les économies, les sociétés et les écosystèmes africains sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques en raison de leur faible capacité d'adaptation, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour le continent. Par exemple :

- Jusqu'à 86 millions de personnes en Afrique subsaharienne pourraient être déplacées à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050 en raison des effets lents des changements climatiques (4 % de la population totale de l'Afrique) ;
- Après les sécheresses de 1973 dans la région du Sahel, on estime que le PIB du Sénégal a diminué d'environ 19 % et celui du Burkina Faso de 9 % ;
- L'agriculture représente plus de 28 % du PIB et plus de 70 % de l'emploi total en Afrique ;
- Les sécheresses, les inondations, le stress thermique et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes devraient entraîner une baisse de 20 à 30 % des rendements agricoles d'ici 2050 ;
- Les coûts financiers des inondations sont très élevés. C'est ainsi que les inondations de 2012 au Nigéria ont touché environ 7 millions de personnes et causé des pertes directes d'au moins un demi-milliard de dollars ;
- Le coût annuel de la faim induite par les changements climatiques est estimé à 9,5 % du PIB au Tchad, 1,9 % en Égypte et 6 % en Éthiopie ;
- Le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Niger pourraient connaître une baisse du PIB par habitant de plus de 15 % d'ici à 2050 ;

- Le comportement inhabituel de l'oscillation australe El Niño en 2015/2016, qui a été attribué aux changements climatiques, a provoqué de graves sécheresses et inondations, notamment dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe (la production hydroélectrique du barrage de Kariba a presque cessé, avec de graves conséquences économiques pour la Zambie et le Zimbabwe) ;
- D'ici à 2100, l'élévation du niveau des mers le long des côtes africaines devrait être supérieure d'environ 10 % à la moyenne mondiale. Si les températures s'élèvent à 4°C au-dessus des niveaux préindustriels, et en supposant qu'aucune mesure d'adaptation climatique ne soit prise, l'Égypte, le Mozambique et le Nigéria seront les plus touchés par l'élévation du niveau de la mer en termes de nombre de personnes exposées annuellement aux inondations. En Gambie, en Guinée-Bissau et au Mozambique, jusqu'à 10 % de la population peut être touchée par des inondations chaque année ;
- Si un certain nombre de bassins hydrographiques, notamment ceux des fleuves Orange et Congo, pourraient obtenir de bons résultats dans certains scénarios de changements climatiques, le bassin du Zambèze devrait en revanche voir son potentiel hydroélectrique diminuer de 5 à 6 % dans la plupart des scénarios, ce qui entraînerait un renchérissement considérable de l'énergie.

2. L'Afrique, l'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national

9. En vertu de l'Accord de Paris, tous les pays sont tenus de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », tout en poursuivant l'action menée pour « limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris et, en mars 2019, 48 États africains avaient ratifié cet instrument et soumis leurs contributions nationales à l'action mondiale contre les changements climatiques. Pour honorer leurs engagements au titre des contributions déterminées au niveau national, les États africains auront besoin d'un financement conditionnel et inconditionnel de quelque 3 000 milliards de dollars. Par exemple, le Bénin aura besoin d'environ 25 milliards de dollars d'aide pour des actions conditionnelles (10 milliards pour les mesures d'atténuation et 15 milliards pour les mesures d'adaptation) et 5 milliards pour des actions inconditionnelles ; La Namibie aura besoin de 35 milliards de dollars pour maintenir ses contributions nationales, tandis que l'Égypte, le Maroc, le Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Zimbabwe estiment leurs besoins de financement à 72 milliards, 50 milliards, 142 milliards, 59 milliards, 22 milliards et 90 milliards, respectivement.

10. L'Accord de Paris offre à l'Afrique, qui n'est pas encore enfermée dans des modes de production non durables, la possibilité d'adopter des modes de développement à faible intensité de carbone, en tirant parti de ses abondantes ressources énergétiques renouvelables pour alimenter la transformation socio-économique. Cela signifie que le continent pourrait stimuler l'industrialisation verte, créer des emplois verts, assurer l'approvisionnement énergétique et la sécurité alimentaire, améliorer l'efficacité des ressources, promouvoir le développement d'infrastructures résistantes au climat et stimuler la compétitivité mondiale, en particulier dans le cadre de l'intégration régionale et des accords commerciaux, en particulier dans la perspective de la mise en place prochaine de la Zone de libre-échange continentale africaine. Toutefois, cela exigera des investissements très importants et il sera difficile pour les gouvernements africains de mobiliser les ressources financières nécessaires à partir des seuls budgets nationaux, surtout si l'on tient compte des exigences concurrentes auxquelles ces budgets sont soumis dans d'autres secteurs, tels

que la santé, l'éducation et la défense. Les gouvernements africains devront donc créer des possibilités d'investissement pour le secteur privé et élargir la marge de manœuvre budgétaire pour financer le respect de leurs contributions déterminées au niveau national.

3. Plans nationaux d'adaptation

11. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation aux effets des changements climatiques a été lancé lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Cancun (Mexique) en 2016, prenant la forme du Cadre d'adaptation de Cancun. Le processus des plans nationaux d'adaptation permet aux pays de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et d'élaborer puis de mettre en œuvre des stratégies et des programmes pour répondre à ces besoins. En septembre 2018, seuls cinq pays africains, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, le Kenya, le Soudan et le Togo, avaient élaboré et soumis leurs plans nationaux d'adaptation au secrétariat de la Convention.

4. Moyens de mise en œuvre

12. En se voulant ambitieux dans leurs contributions déterminées au niveau national, les pays africains tiennent à dire haut et fort que leur continent, bien qu'il ait le moins contribué aux changements climatiques, est prêt à se joindre au reste du monde pour faire face aux effets de ces changements. En retour, l'Afrique appelle les pays développés à honorer leur engagement à fournir au continent un appui essentiel en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités afin de faciliter les efforts déployés par les États africains pour s'acquitter de leurs contributions déterminées au niveau national. En outre, il est important de noter que de nombreux engagements pris avant 2020 dans le cadre du Protocole de Kyoto, qui prend fin en 2020, n'ont pas été honorés. À ce jour, peu d'États ont ratifié l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui énonce les changements qui ont été apportés au Protocole en 2012 (à la fin de la première période d'engagement du Protocole) et ajoute de nouveaux objectifs d'émission pour 2020 (à la fin de la deuxième période d'engagement).

13. Les flux financiers liés au climat que reçoit actuellement l'Afrique restent extrêmement faibles et bien en deçà des 100 milliards de dollars par an promis à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, tenue à Copenhague. Selon les données fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques, les flux financiers liés au climat en direction de l'Afrique n'ont augmenté, cumulativement, que de 615 millions de dollars en 2000 à 408 milliards en 2017 (voir figures II, III et IV).

Figure II
Montants cumulatifs des flux financiers liés au climat en Afrique, 2000-2017
 (En millions de dollars des États-Unis)

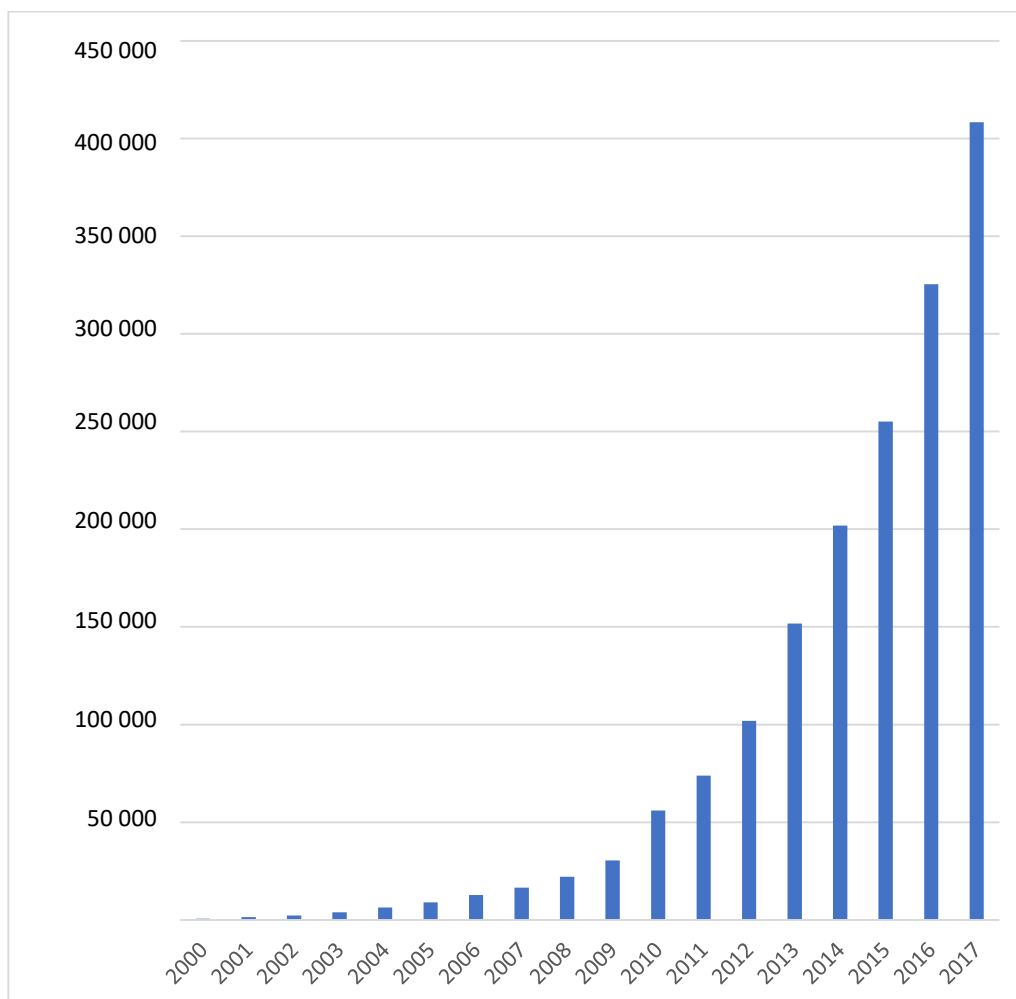


Figure III
Montants cumulatifs des flux financiers liés au climat en Afrique, 2000-2017
 (En millions de dollars des États-Unis)

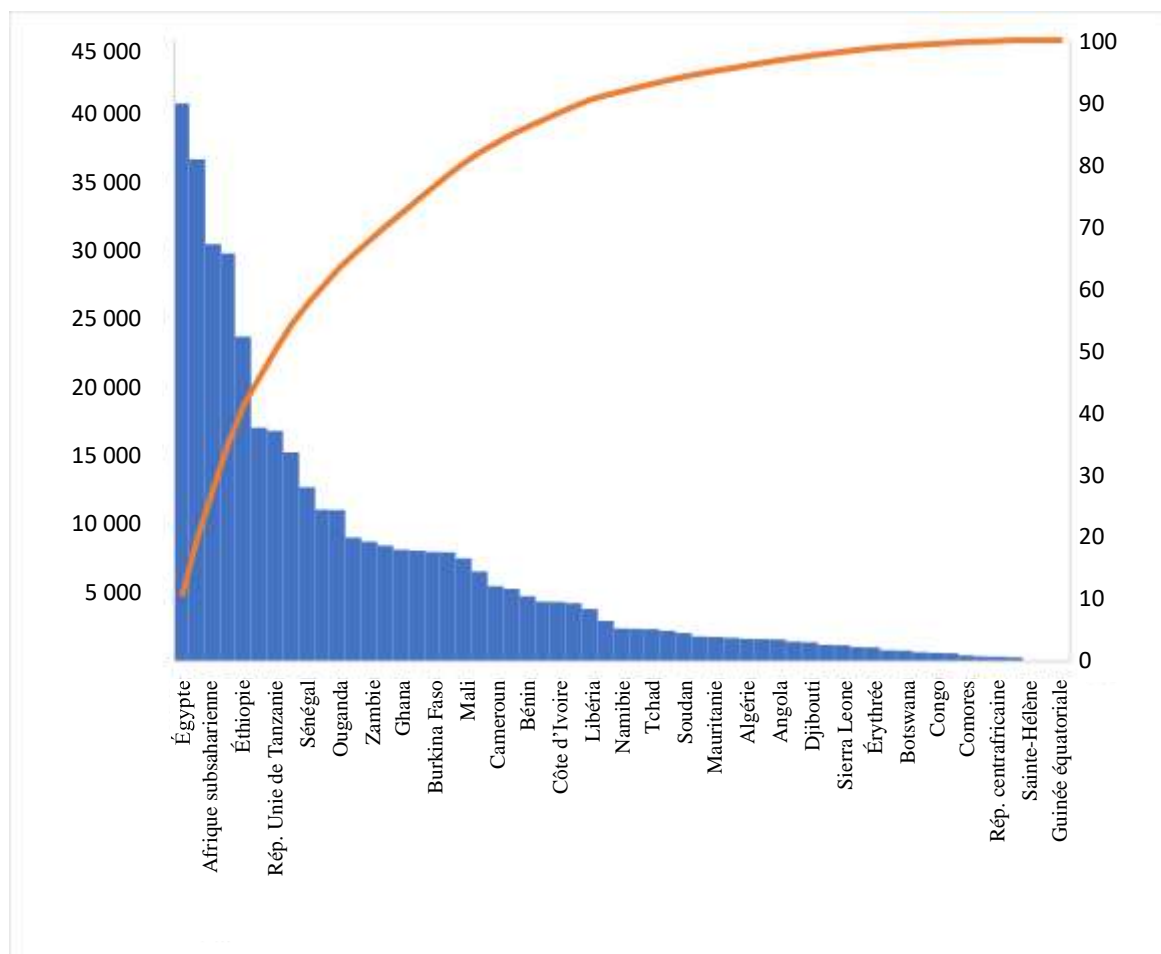
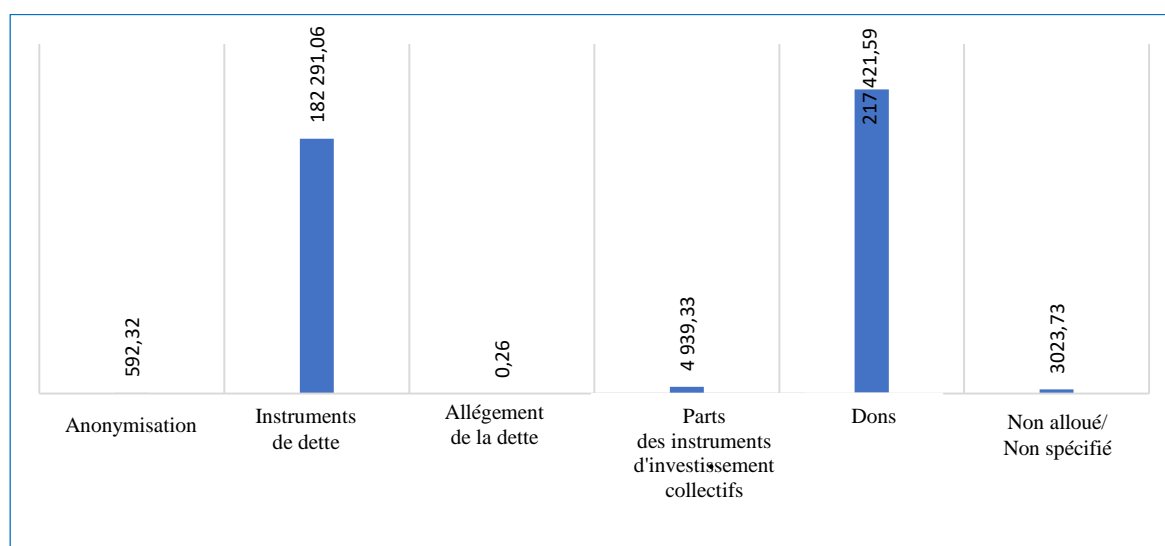


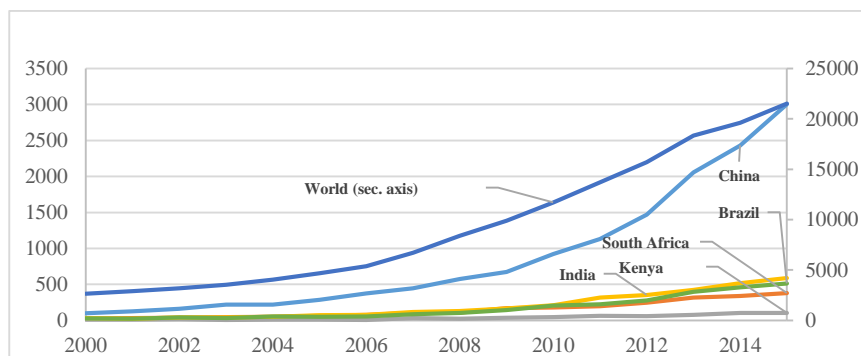
Figure IV
Montants cumulatifs des flux financiers liés au climat en Afrique par type d'instrument
 (En millions de dollars des États-Unis)



14. S'agissant du renforcement des capacités, il est urgent de mettre en place des mécanismes coordonnés pour renforcer les capacités des États membres à concevoir, mettre en œuvre et soutenir des mesures d'atténuation et d'adaptation climatiques en Afrique, y compris leur capacité à produire et à utiliser des informations et des services climatiques dans la planification du développement. Alors que de nombreux pays développés et en développement saisissent l'occasion de transformer les défis posés par les changements climatiques en opportunités de développement en investissant dans les capacités de production d'informations et de données scientifiques utilisables sur le climat, les pays africains continuent d'accuser un retard considérable dans ce domaine. À l'exception notable du Kenya et de l'Afrique du Sud, la plupart des pays africains mènent très peu de recherches internationales dans le domaine des changements climatiques. L'Afrique du Sud représente une part modeste mais encourageante de la recherche mondiale, comparable à celle du Brésil et de l'Inde. La figure V illustre cette limitation dans la production d'articles sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets par les pays africains et certains pays non africains entre 2000 et 2015.

Figure V

Publication d'articles scientifiques et techniques dans le domaine des changements climatiques produits au Kenya, en Afrique du Sud et dans certains pays non africains, 2000-2015



Source : Analyse de la CEA basée sur les données de *Thomson Reuters Web of Science*.

15. En ce qui concerne le transfert de technologie, le Centre et réseau pour les technologies climatiques met en œuvre le mécanisme technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et encourage la mise au point et le transfert de technologies climatiques à la demande des pays en développement, en vue de promouvoir un développement efficace sur le plan énergétique, à faible intensité de carbone et résilient au climat. Le Centre fournit trois services de base, à savoir l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, ainsi que la collaboration et le réseautage. Les pays africains devraient collaborer avec le Centre pour faciliter le transfert et l'adoption de technologies climatiques.

5. Nécessité urgente de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 degré Celsius

16. En 2018, conformément à une décision prise à la vingt et unième réunion de la Conférence des Parties, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié le rapport spécial sur les incidences du réchauffement climatique de 1,5 °C. Ce rapport présente des arguments convaincants en faveur d'efforts mondiaux urgents et concertés pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C au lieu de 2 °C. Par exemple, le rapport souligne qu'à 1,5 degré de réchauffement par rapport aux niveaux préindustriels, les réductions prévues des disponibilités alimentaires (dont le maïs, le riz, le blé et potentiellement les autres céréales) sont bien inférieures qu'à 2 °C. Il souligne en outre que dans un scénario de 2 degrés de

réchauffement, une plus grande proportion de la population africaine sera exposée à des risques multiples et aggravés liés au climat, avec les impacts économiques et environnementaux qui en résultent. Les impacts potentiels du scénario de réchauffement de 2 degrés par rapport au scénario de réchauffement de 1,5 degré comprennent un allongement des périodes moyennes de sécheresse de 4 mois à 6 mois, une augmentation des longues vagues de chaleur en Afrique australe de 20 jours à 40 jours, et l'exposition d'environ 5 millions de personnes supplémentaires à la pénurie d'eau.

17. Le rapport conclut que les modes de développement illustrés par les contributions nationales actuelles ne parviendront pas à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, même s'ils sont complétés par des augmentations, au demeurant très difficiles, de l'ampleur et de l'ambition des réductions des émissions après 2030. Si les émissions ne commencent pas à diminuer bien avant 2030, la mise en œuvre de modèles résilients au climat pourrait exiger le déploiement à grande échelle de technologies d'élimination du dioxyde de carbone – une forme de géo-ingénierie. Or, les technologies de géo-ingénierie ne sont pas bien testées et éprouvées et leurs risques ne sont pas bien compris. Il est donc important que les pays africains approfondissent leur compréhension de ces questions, encouragent l'adoption d'un dialogue mondial sur les risques et les possibilités de la géo-ingénierie et préconisent l'établissement d'un cadre de gouvernance pour la mise au point et le déploiement des technologies de géo-ingénierie pertinentes.

6. Progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées

18. On manque cruellement de données sur les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 13 en Afrique. Le tableau 1 présente un résumé des indicateurs et des cibles ainsi que les progrès indicatifs réalisés sur le continent.

Tableau 1

Résumé des indicateurs et des cibles

Cible	Indicateurs	Observations
13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1: Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes. (a)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les données fournies par SDG Tracker, plus de 18 millions de déplacements internes se sont produits en Afrique entre 2009 et 2017, dont plus de 8 millions en 2012 seulement. • Ces données révèlent que peu de décès sont survenus en Afrique (hors Afrique du Nord) entre 1990 et 2016 (généralement moins de 0,1 décès pour 100 000 habitants), bien qu'un pic de 0,56 décès pour 100 000 habitants ait été atteint en 1997. • Le cyclone tropical <i>Idai</i> a touché plus de 2,6 millions de personnes et causé plus de 700 décès confirmés au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe en mars 2019.
	13.1.2 : Nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;	Les données du SDG Tracker montrent qu'en 2015 35 pays d'Afrique avaient adopté des stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe.
	13.1.3: Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles
13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et plans nationaux	13.2.1 : Nombre de pays qui ont communiqué l'établissement ou la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégré	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris • En mars 2019, 48 pays africains l'avaient ratifié. • Sur les 126 Parties qui ont ratifié l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto en février 2019, seules 31 sont d'Afrique. • En septembre 2018, seuls cinq pays africains, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, le Kenya, le Soudan et le Togo, avaient élaboré et soumis leurs plans nationaux d'adaptation au secrétariat de la Convention.
13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact, ainsi que les systèmes d'alerte rapide	13.3.1: Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	<p>Bien que peu de données soient actuellement disponibles sur ces indicateurs, un certain nombre d'initiatives sont en cours dans toute l'Afrique pour améliorer la disponibilité des données. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'action global pour l'éducation en vue du développement durable, élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour susciter et intensifier l'action à tous les niveaux de l'éducation en vue de promouvoir le développement durable • L'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques, qui regroupe un certain nombre d'organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé
	13.3.2 : Nombre de pays qui ont communiqué des stratégies et des plans visant à renforcer les capacités institutionnelles, systémiques et individuelles en vue de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et le transfert de technologies	

		<ul style="list-style-type: none"> Les participants aux seizième et dix-septième sessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenues respectivement en 2017 et 2018, ont demandé la création d'une plate-forme pour l'intégration de l'éducation et le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en vue d'aider les pays africains à lutter contre les changements climatiques
13.A. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.A.1 : Ressources mobilisées en vue de respecter l'engagement de 100 milliards de dollars pris par les pays en développement	<ul style="list-style-type: none"> Les pays africains ont soumis des contributions déterminées au niveau national qui nécessiteront des ressources financières conditionnelles et inconditionnelles d'environ 3 000 milliards de dollars. Sur les 10,2 milliards de dollars promis pour financer le Fonds vert pour le climat, environ 7 milliards seulement ont été reçus par le Fonds, qui a commencé sa première reconstitution en 2018. En janvier 2019, les pays africains ont reçu 2,3 milliards de dollars (50 % du financement du Fonds), qui sont utilisés pour exécuter 36 projets. Seule une faible proportion des 100 milliards de dollars promis par an jusqu'en 2020 a été fournie par les pays développés. Les flux financiers cumulés liés au climat en Afrique n'ont augmenté que de 615 millions de dollars en 2000 à environ 408 milliards de dollars en 2017.
13.B: Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, les communautés locales et les groupes marginalisés	13.B.1 : Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement bénéficiant d'un appui spécialisé pour promouvoir la planification et la gestion liées aux changements climatiques et montant de l'appui financier, technologique et de renforcement des capacités reçu	De nombreux pays les moins avancés et petits États insulaires en développement d'Afrique reçoivent un appui de diverses entités, mais cet appui n'a pas encore été quantifié ni fait l'objet d'un rapport.

II. Liens avec les autres objectifs de développement durable

19. Les changements climatiques ont des effets qui peuvent prendre de nombreuses formes et entraver la réalisation de tous les objectifs du développement durable. En particulier, ils peuvent avoir un impact négatif sur les secteurs suivants : énergie, eau, santé, terre et agriculture, santé, paix et sécurité et infrastructures. L'objectif 13 constitue donc un point d'entrée incomparable pour des approches intégrées de la mise en œuvre des autres objectifs. Certains de ces liens sont les suivants.

Objectif 7 (Énergie abordable et propre) et objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure)

20. Si l'industrialisation a été associée à la transformation économique et à la croissance rapide, à l'amélioration du niveau de vie, à l'accumulation de capitaux, à la création d'emplois, à l'amélioration de la production alimentaire, à l'amélioration des infrastructures, au progrès technologique et à la réduction de la pauvreté, elle a également suscité de graves problèmes, notamment la production d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets industriels, et peut avoir d'autres effets néfastes sur l'environnement, notamment la pollution sonore, atmosphérique, hydrique et terrestre. L'histoire montre que les révolutions industrielles sont étroitement liées à la disponibilité de ressources naturelles. Bien que les révolutions industrielles aient stimulé la croissance économique au cours des 250 dernières années, elles ont également accéléré les changements climatiques.

21. Les changements climatiques ont également d'énormes répercussions sur le rendement des infrastructures essentielles, qui peuvent être touchées par des sécheresses, des inondations et des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses. L'augmentation des sécheresses entraîne la perte du potentiel de production hydroélectrique, les inondations causent des dommages aux infrastructures routières et urbaines et les vagues de chaleur raccourcissent la durée de vie utile des matériaux d'infrastructure, en particulier ceux utilisés pour la construction des routes.

22. La promotion et l'accélération d'un développement industriel inclusif et durable accompagnent et amplifient l'impact des mesures urgentes en faveur du climat en encourageant la mise au point de modes de développement industriel à faible taux d'émission et à l'épreuve du climat qui renforcent la résilience et la capacité d'adaptation aux catastrophes naturelles et aux risques liés au climat. Un développement industriel inclusif et durable facilite également l'intégration des mesures de lutte contre les changements climatiques dans les politiques, stratégies et plans industriels nationaux, favorisant ainsi un cycle vertueux d'industrialisation et d'action en faveur du climat.

Objectif 12 (Consommation et production responsables)

23. L'extraction minière a des effets néfastes sur le climat, du fait des émissions et de la dégradation des terres qui y sont associées. Or, la lutte contre les changements climatiques nécessite des technologies à faible émission de carbone, qui nécessitent elles-mêmes des quantités importantes de minéraux. L'infrastructure éolienne, qui progresse rapidement pour répondre à la demande croissante d'énergie, est à base de cuivre, d'acier, de béton, de terres rares, d'aluminium, de zinc et de molybdène. Selon un rapport de la Banque mondiale de 2019, la demande d'énergie éolienne devrait croître de 63 % entre 2018 et 2023 et la demande de ces matériaux et terres rares devrait donc augmenter. Comme les technologies à forte intensité minérale sont de plus en plus adoptées pour atténuer les changements climatiques, la demande d'éléments et de

matériaux disponibles dans les pays africains riches en minéraux devrait augmenter. Pour tirer pleinement parti de cette demande croissante de manière durable, les pays africains devraient adopter des pratiques qui réduisent au minimum l'empreinte carbone et matérielle de leurs activités d'extraction minière. Ils devront adopter des politiques saines et des principes de bonne gouvernance, élargir leurs connaissances et approfondir leurs capacités techniques en vue de concevoir des stratégies efficaces et cohérentes en matière d'extraction minière. Il est donc nécessaire d'approfondir la prise de conscience des défis posés par la mise en valeur durable des ressources minérales et autres, et de la nécessité d'une approche climatique innovante qui dissocie le développement des technologies à faible émission de carbone des effets négatifs de l'extraction des ressources naturelles.

Objectif 3 : Bonne santé et bien-être ;

24. Les changements climatiques peuvent avoir un impact significatif sur la santé. Un document de travail sur les changements climatiques et la santé en Afrique, publié par le Centre africain pour la politique en matière de climat, a conclu que la plupart des effets des changements climatiques sur la santé étaient indirects, les manifestations les plus significatives étant la malnutrition, les maladies tropicales négligées, la diarrhée, le paludisme et la méningite. Les changements climatiques exacerberont les tensions qui pèsent actuellement sur la production et la consommation vivrières dans les pays qui souffrent déjà d'insécurité alimentaire, aggravant ainsi la malnutrition. En outre, les changements climatiques exacerbent également la propagation des ravageurs transfrontières, notamment les tiques, les mouches tsé-tsé et les sauterelles, et nombre de ces ravageurs peuvent avoir un impact dévastateur sur la production alimentaire. S'y ajoute le fait que la plupart des agents pathogènes qui provoquent la diarrhée sont d'origine hydrique, et les changements climatiques, qui affecteront la disponibilité, la qualité et la température de l'eau, pourraient exacerber la prévalence de la diarrhée sur le continent. Dans le cas du paludisme, les changements climatiques entraîneront une augmentation des précipitations dans les régions généralement sèches et une hausse des températures à haute altitude, d'où des changements dans la répartition et la mutation des moustiques. Cela exposera davantage de personnes au risque de contracter le paludisme et nécessitera des investissements dans la recherche pour mettre au point des traitements innovants contre cette maladie. De plus, il est possible que cela réduise le financement disponible pour les projets de traitements traditionnels.

Principaux défis

25. Pour faire face aux changements climatiques en Afrique, les pays sont confrontés à un certain nombre de défis, notamment :

- Orientation sectorielle des contributions déterminées au niveau national et cohérence limitée entre elles dans de nombreux pays. L'élaboration et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national sont marquées par une coordination institutionnelle souvent limitée ;
- Insuffisance des ressources financières, techniques et humaines pour assurer une mise en œuvre efficace des projets liés au climat ;
- Investissements limités dans la production et l'adoption d'informations et de services sur le climat ;
- Manque de données pour étayer les indicateurs de l'objectif 13, ce qui entrave l'efficacité de la surveillance, du suivi et de l'examen des progrès réalisés ;
- Politiques et réglementations inadaptées, ce qui entrave la mobilisation des ressources du secteur privé.

Actions prioritaires

26. Les actions prioritaires suivantes sont nécessaires pour davantage de progrès vers la réalisation de l'objectif 13 en Afrique :

- Étant donné la nature multidimensionnelle des changements climatiques, il est nécessaire de promouvoir l'adoption d'approches intégrées en appui aux mesures de lutte contre les changements climatiques ;
- Les pays doivent d'urgence revoir leurs contributions déterminées au niveau national, les reformuler et les regrouper en produits d'investissement cohérents et transversaux pour attirer le financement du secteur privé en appui aux mesures de lutte contre les changements climatiques et de développement ;
- Les pays devraient mettre en place des politiques cohérentes et stables et créer un environnement réglementaire propice et attrayant pour les investisseurs ;
- Les pays devraient investir dans la production et l'adoption de services d'information sur le climat ;
- Les pays devraient promouvoir et encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par les changements climatiques ;
- Les pays devraient donner la priorité aux actions en faveur des couches les plus vulnérables de la société ;
- Les pays devraient investir dans la collecte de données pour éclairer les indicateurs de l'objectif 13 et renforcer la capacité des organismes statistiques nationaux de recueillir et de diffuser des données pertinentes pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Ces données devraient être ventilées par âge, sexe, revenu et situation géographique afin que des mesures puissent être prises pour aider les groupes qui sont particulièrement exposés aux effets des changements climatiques ;
- Des mesures devraient être prises pour renforcer la capacité des pays à promouvoir la résilience aux changements climatiques lorsqu'ils conçoivent et mettent en œuvre des projets de développement dans des secteurs clés sensibles au climat, comme l'eau, l'énergie, l'agriculture, les transports et la protection des écosystèmes.

III. Conclusion

27. Les aspirations de l'Afrique en matière de développement, telles qu'elles sont énoncées dans les plans nationaux de développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063, ne peuvent être réalisées sans une action mondiale concertée pour lutter contre les changements climatiques, y compris un appui aux moyens de mise en œuvre des contributions nationales des pays, et sans des examens nationaux complets pour garantir la cohérence des politiques et actions qui doivent être transversales et qui peuvent aider à mobiliser des ressources du secteur privé.

28. Les changements climatiques offrent d'importantes possibilités d'investissement public et privé, notamment dans les technologies propres qui peuvent contribuer à créer des emplois propres pour une population africaine de plus en plus jeune. En outre, la création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait faciliter la réalisation de l'objectif 13 en Afrique

en renforçant les synergies positives entre les politiques commerciales, les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, la production énergétique, l'agriculture, l'industrialisation, le développement des infrastructures et l'urbanisation.
